



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 09/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	33	35

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 9 Mars à 18:45, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 23/02/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. GAL Olivier, M. BELLELI Thierry, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. DUFLOS Jérémie, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. CAZIEUX Jean-Marie
Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. THERRY Eric), M. BELLELI Thierry (de M. BUISSON Jean-Michel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOREL Cyril à M. DESSE Daniel, M. BARBIER Jean-Michel à M. DESHAYES François

Excusé(s) : M. THERRY Eric, M. BUISSON Jean-Michel, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2023-026 – Autorisation au Président à demander les subventions liées au fonds vert pour l'isolation extérieure du bâtiment administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'appel à projet au titre du fonds vert

Considérant la création du Fonds Vert afin de financer des projets permettant d'accélérer la transition écologique des territoires

Considérant que le SICTEUB a pour projet de moderniser son système de chauffage et climatisation pour l'ensemble du bâtiment administratif. Il a également prévu de changer l'ensemble des luminaires néons en LED. Ces deux projets ont fait l'objet d'une délibération pour demander des subventions DETR et DSIL 2023. Ces deux demandes de subvention pourraient être rattachées au fonds vert (sur décision des services instructeurs).

Considérant que pour accompagner ces travaux, le syndicat envisage d'isoler par l'extérieur le bâtiment de type modulaire/préfabriqué relié au bâtiment administratif. En effet, les performances thermiques de cet élément sont très éloignées des standards actuels et sont sources de consommations importantes. L'isolation par l'extérieur présente de bonnes performances car elle réduit le nombre de ponts thermiques. Elle est également facile à mettre en œuvre et permet de conserver l'exploitation à l'intérieur du bâtiment.

Considérant que le bureau d'études qui a réalisé un audit énergétique du bâtiment administratif préconise une isolation thermique par l'extérieur et un remplacement des menuiseries pour permettre une réduction des consommations. Le montant des travaux est estimé à 68 000 € et permettrait une économie d'énergie de 1 604 € par an.

Considérant que ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds vert (objectif 1) tout comme le changement de la climatisation/chauffage du bâtiment administratif et le remplacement des luminaires par des LED.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention concernant le fonds vert pour l'isolation du bâtiment préfabriqué.
- **PERMET** de rattacher, si nécessaire, les demandes de subvention DETR et DSIL à ce fonds vert.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DIT** que le SICTEUB est maître d'ouvrage dans la mise en place des travaux de rénovation énergétique. A ce titre, le syndicat s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds vert et le taux réellement attribué.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 13/03/2023
Le Président

